

VI.

Là devrait se terminer le récit de la vie publique de Nicolas Bergasse, car de cette époque à celle de sa mort, qui était encore éloignée, il n'a reparu dans aucune assemblée ni occupé aucune fonction. Mais, ne l'oublions jamais, c'est au caractère et non à la position que revient à la longue toute influence comme tout honneur, et ce don inappréciable du caractère, si complet qu'il dispense presque de cet autre don moins rare du talent, est le seul qui marque les fronts faits pour s'élever au-dessus de la foule. Bergasse, vous l'avez déjà reconnu, portait haut ce signe privilégié que nos pères tenaient sans doute d'une éducation plus classique et plus chrétienne, et d'une société à la fois plus libre et plus réglée. Désigné d'avance aux bourreaux qui allaient usurper le gouvernement de la Révolution, il crut de son devoir de s'offrir au roi pour le défendre devant la Convention, et ne consentit à quitter Paris qu'après la néfaste journée du 21 janvier. Son projet était de rentrer en Espagne, berceau de ses ancêtres, dont un des premiers a figuré, dit-on, sous le nom de Vargas, parmi les compagnons du Cid. Il alla donc se réfugier à Tarbes, attendant une occasion propice pour passer les Pyrénées. Reconnu et arrêté dans les premiers jours de juillet 1794, c'est-à-dire de cet heureux thermidor qui devait sauver tant d'innocents, il fut ramené à Paris de brigade en brigade pour être jugé par le tribunal révolutionnaire. Malade, ayant trouvé en route quelques gendarmes compatissants qui ne pressaient pas trop son voyage vers la guillotine, il eut la bonne fortune d'arriver dans la capitale le lendemain du jour où la tête de Robespierre avait roulé à son tour sur la place de la Révolution. Ce n'était pas cependant une raison de se croire libre, surtout pour un prisonnier de cette impor-